

31 mars 2011
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille signe son contrat Performance

Engagée depuis 2 ans dans une restructuration de grande ampleur, l'AP-HM a signé le 31 mars 2011 un contrat Performance avec l'ARS PACA et l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux)

Le contrat Performance est la traduction de l'engagement des parties dans la **démarche d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service public** dans les hôpitaux.

Ce contrat accompagne une transformation engagée par l'AP-HM depuis 2009 dans le but de concilier excellence médicale, qualité de prise en charge et accès au soin, et de contribuer au retour à l'équilibre pérenne de l'institution.

Ce contrat s'inscrit dans un contexte de profonde transformation de l'AP-HM déjà amorcée avec un projet médical centré sur le renforcement de deux sites à vocation régionale et universitaire, l'hôpital de la Timone et l'hôpital Nord, et deux sites hautement spécialisés, l'hôpital de la Conception et les hôpitaux Sud.

Une phase importante de cette réorganisation a déjà été menée à bien avec le transfert de 700 agents, 150 médecins, 300 lits et/ou services et la consolidation de pôles médicaux d'excellence.

Parallèlement, l'AP-HM conjugue maintien d'un niveau important d'investissement avec notamment la construction du Bâtiment Médico-Technique de la Timone et la mise en œuvre du Plan de Retour à l'Équilibre, qui a permis en 2 ans à l'AP-HM de faire évoluer son déficit de 58 M€ (2008) à 25 M€ (2010), soit une diminution de 56%.

Une transformation durable des établissements

Au cœur de la réforme du système de santé, l'ANAP est chargée, en collaboration étroite avec les Agences régionales de santé, d'aider les établissements de santé à améliorer leur performance dans 3 domaines principaux :

- la qualité de prise en charge des usagers
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels
- l'efficacité opérationnelle et financière.

Le Projet Performance de l'AP-HM

A l'issue d'une phase préalable de diagnostic, sept pistes prioritaires ont été retenues par l'AP-HM :

- 1 – Optimiser la chaîne de facturation et de recouvrement
- 2 – Optimiser et sécuriser le circuit du médicament
- 3 – Développer la fonction ressources humaines et compétences
- 4 – Accroître la performance des pôles d'activité médicale
- 5 – Développer la chirurgie ambulatoire
- 6 – Définir les organisations du futur bâtiment médico-technique (BMT)
- 7 – Inscrire l'organisation de la permanence des soins dans une perspective territoriale

En présence de :

- Jean-Paul SEGADE, Directeur Général de l'AP-HM,
- Pr Guy MOULIN, président de la CME,
- Dominique DEROUBAIX, Directeur Général de l'ARS PACA
- Christian ANASTASY, Directeur Général de l'ANAP

Contact : Christine Albessard

ANAP - Communication

Tél. : 01 57 27 12 21 – Mobile : 06 26 83 62 25

communication@anap.fr

www.anap.fr